



Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de
l'Assainissement

Décision n° 2023 - 11

Objet : Ventilation du sous-sol du local pompage et de la coupole du 40 000 de la station de la Contrie – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 3.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision pour approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux, traitée en maîtrise d'œuvre interne ou externe, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 215 000 € HT : le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (le cas échéant), les demandes de subvention (le cas échéant), le lancement, le cas échéant, de la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante, le lancement, le cas échéant, de la consultation pour le mandat correspondant, les études de projet, le lancement des consultations de travaux, l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la galerie technique du sous-sol du site de la Contrie présente une ambiance humide liée notamment à la condensation sur les conduites d'eau et à son manque d'aération,

Considérant que la coupole du réservoir 40 000 présente la même problématique d'humidité due à son manque d'aération, il convient donc d'implanter des prises d'air et des extracteurs afin de renouveler l'air ambiant humide par l'air extérieure,

Considérant que le maître d'œuvre de l'opération, la société JP INGENEERING, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est fixé à 92 300 € HT soit 110 760 € TTC affecté aux travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 4 mois,

Considérant que, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°044 et libellée Eau potable, opération 2021 - N° 10118, libellée Eau potable - Travaux gros entretien et renouvellement production,

Décide

Article 1 – Ventilation du sous-sol du local pompage et de la coupole du 40 000 de la station de la Contrie – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 4 mois – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 92 300 € HT soit 110 760 € TTC affecté aux travaux,

Article 2 – Attribution et signature du marché à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **13 JAN. 2023**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué
Robin SALECROIX



mis en ligne le :

16 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230113-2023_11DEC-AU
Date de télétransmission : 16/01/2023
Date de réception préfecture : 16/01/2023